

COMMISSION DE DROIT SOCIAL du 2 avril 2010

**DISPOSITIF D'ÉVALUATION ET DE PRÉVENTION DU STRESS AU TRAVAIL DE BNP PARIBAS SA****Pourquoi nous ne signerons pas l'accord proposé par la Direction**

Lancement d'une enquête sur le stress au travail

La Direction Générale de BNP Paribas, contrainte par l'Etat, doit gérer le phénomène du stress dans l'entreprise.

Elle nous propose un accord qui stipule de mettre en place des groupes de travail afin de détecter les causes du stress à l'appui d'un questionnaire émis par l'Institut Français d'Action sur le Stress (IFAS).

Il nous faudra alors travailler sur des résultats qui s'étaleront jusqu'en 2012.



Suite à différents rapports ministériels (de novembre 2009 et février 2010) et d'expertise (France Télécom de mars 2010), nous pensons que les causes du stress sont d'ores et déjà connues :

- management,
- organisation du travail dans l'entreprise,
- politique commerciale,
- gestion des effectifs, etc. ...

Nous avons demandé à la Direction Générale de prendre le problème de front en nous soumettant un accord qui pourrait régler les problèmes et non les détecter.

Bien évidemment, elle refuse cette démarche.

**Pour cette raison, FO a déclaré qu'elle n'apportera plus sa contribution à ce texte et annonce, dès à présent, qu'elle ne sera pas signataire, dans ces conditions, de ce futur accord.**

Nous ne serons ni RESPONSABLES, ni COUPABLES de nous être voilés la face sur ce véritable fléau qui, par ailleurs, a déjà détruit la vie de nombreux salariés.

Nous laisserons aux Organisations Syndicales signataires et à la Direction Générale le soin d'expliquer aux salariés les problèmes de santé que certains rencontrent ou rencontreront (dépression, suicides, etc. ...).